



La question de l'évaluation des compétences aéronautiques

Les débats ont commencé en réunion de concertation du 30/11/12 : la mise en place d'une expérimentation d'évaluation des compétences aéronautiques a été présentée. Elle devait débiter lors des entretiens professionnels. La CFDT-METEO est intervenue afin de dé-corréler entretiens professionnels et évaluation des compétences aéronautiques. Cela a été obtenu.

Cette évaluation est une contrainte qui va peser sur les agents concernés. Elle est liée à la nécessité de mettre en place un dispositif qui permette la vérification des compétences en météorologie aéronautique telles que définies au niveau OMM en 2011. Tous les organismes météo qui délivrent un service à la navigation aérienne civile doivent ainsi permettre un « audit » des processus par lesquels ils vérifient ces compétences.

L'expérimentation a en conséquence été présentée en Comité Technique Météo-France. Une partie de l'évaluation reposait sur des processus qui intégraient des QCM, QCM qui devaient servir aux chefs pour évaluer les compétences, à l'occasion des entretiens.

Des échanges de courrier entre les prévisionnistes aéro du CNP et PDG et une réunion avec lui (11/01) ont permis la réouverture des débats sur les processus envisagés et ont conduit à la création d'un groupe de travail (avec prévisionnistes et encadrement des 4 centres concernés par l'expérimentation). La remise des travaux de ce GT est prévue pour fin mars 2013.

Un point critique reste l'utilisation de QCM de manière « bête et méchante », infantilisante. Un communiqué intersyndical (les 4 syndicats réunis) l'a souligné. La CFDT-METEO n'est toutefois pas systématiquement opposée à des QCM. En les utilisant lors d'une formation, ils peuvent être utiles à des réflexions de groupe et servir l'intérêt des agents participant à cette formation.

Le GT pourrait d'ailleurs se diriger vers la validation des compétences par la preuve de qualification via des formations.

Il se trouve que des agents de la DGAC (DSAC, le service responsable des certifications qualité pour la DGAC), ceux-là même qui sont chargés de mener certains audits, obtiennent leur qualification (une licence professionnelle) par des formations qualifiantes qui permettent la reconnaissance des acquis de l'expérience (cf. la publication de la DGAC, [ici en lien : Aviation civile Magazine : n° 364 - Octobre 2012, page 19 sur 32](#)).

Sans aller jusqu'à la mise en place d'une nouvelle qualification (au sens de la qualification informatique), la direction de Météo-France gagnerait sans aucun doute à s'inspirer des processus qualifiants à la DSAC et à valider les compétences aéronautiques par la preuve de qualification via des formations.